

Photo AFP



Manuel Valls, à La Rochelle, le 30 août, lors de son discours de clôture de l'université d'été du Parti socialiste.

Le mépris

Ce gouvernement est aux ordres du Medef, qu'il ne cesse d'assurer de sa bonne volonté.

Valls vient à nouveau de faire valoir auprès des patrons, à l'université d'été du PS, le pacte de responsabilité, qui leur octroie 40 milliards d'euros de cadeaux supplémentaires pour baisser le « coût du travail ». L'autre volet de ce pacte, ce sont des coupes de 50 milliards d'euros, à la Sécurité sociale, dans les administrations et les services publics... Ces cadeaux bénéficient aux patrons du CAC 40, qui s'octroient de faramineux parachutes dorés, comme celui d'Alcatel-Lucent (pour plus de 13 millions d'euros, après deux ans d'activité, avec dix mille suppressions d'emplois à son actif).

Valls annonce en sus la préparation d'un bouleversement « en profondeur » de toute la législation du travail, s'en prenant, comme le Medef, à la « complexité » du Code du travail. En cette rentrée scolaire, la ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, doit faire face à l'opposition massive des enseignants à ses réformes, et notamment à celle du collège, qui détruit l'instruction des enfants, les statuts des personnels. Elle déclare : « Cette réforme s'appliquera » (lire page 4).

« Oui, la grève unie de toutes les catégories de l'Education nationale est à l'ordre du jour », nous écrit un professeur, résumant l'état d'esprit de nombreux de ses collègues (lire page 3). Les enseignants n'en peuvent plus. Et, avec eux, tous les travailleurs confrontés, chacun dans leurs secteurs et dans leur vie quotidienne, à la même politique propatronale de ce gouvernement !

■ Y. L.

Valls annonce son intention de « revoir en profondeur » la réglementation du travail

Medef et gouvernement d'accord pour dynamiter le Code du travail

Yan Legoff

Au milieu de huées et d'applaudissements mêlés, devant un parti divisé, le Premier ministre, Manuel Valls, a prononcé un véritable discours-programme, lors de la conclusion de l'université d'été du PS, le 30 août. « Nous continuerons à agir, avec la même force, pour la compétitivité de nos entreprises (...) grâce au CICE et au pacte de responsabilité et de solidarité », a-t-il lancé, avant de confirmer son intention de « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de droit du travail. Et d'expliquer : « Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises (...) ». Valls a, encore une fois, fustigé « un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace ».

« PRINCIPAL CHANTIER D'ICI À 2017 »

Le journal financier *Les Echos* (31 août) résume : « Manuel Valls fait bien du droit du travail son principal chantier d'ici à 2017 (...). Le processus a été enclenché et le gouvernement attend plusieurs rapports dans les jours et les semaines qui viennent. »

« Nous continuerons à agir, avec la même force, pour la compétitivité de nos entreprises »

(Manuel Valls, le 26 août)

C'est un dynamitage d'ensemble de la législation sociale qui est envisagé, qui permettrait, sur des aspects majeurs, aux patrons de dicter leur bon vouloir, entreprise par entreprise.

Déjà, le 28 août, *Le Monde* confirmait : « A l'Elysée, on maintient que seule est envisagée une évolution en matière de hiérarchie des normes, donc un glissement où les normes sont fixées par voie réglementaire ou législative à un système où elle sont fixées au niveau des branches et des entreprises. » Ce serait un coup fatal contre les conventions collectives et le Code du travail.

Un groupe de travail, dirigé par le haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle, doit remettre, dans les toutes prochaines semaines, un rapport sur la question.

UNE « CONFÉRENCE SOCIALE » PRÉVUE LE 19 OCTOBRE

Ce document est censé être versé à une « conférence sociale » qui sera organisée par le gouvernement, les 19 et 20 octobre (la CGT, FO, la FSU et Solidaires avaient quitté celle de juillet 2014).

On attend, de manière imminente, la nomination du remplaçant de François Rebsamen, qui avait, en plein été, jeté le gant comme ministre du Travail, préférant se réfugier dans sa mairie de Dijon... Experts et commentateurs de tous bords évaluent avec circonspection les chances des prétendants à sa succession à bâtir un semblant de « concertation » sur cette question explosive.

Sans attendre, le président du Medef a prévenu, le 26 août : « Idéalement, il faut en discuter avec les partenaires sociaux, mais si on ne peut pas, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. »

Il faut, dit Pierre Gattaz à l'adresse du gouvernement, « passer des discours aux actes ».

« Nous réformerons jusqu'au dernier quart d'heure », lui a répondu le ministre Emmanuel Macron, venu, en service commandé, se faire applaudir à l'université d'été du Medef. ■

Emmanuel Macron, « poisson-pilote », en service commandé

L'opération était, dit-on, supervisée depuis l'Elysée. Jeudi 27 août, le ministre-banquier Emmanuel Macron suscite un « tonnerre d'applaudissements » à l'université du Medef, en déclarant que les « 35 heures » étaient une « fausse idée », raconte le journal *Le Monde* (29 août).

Immédiatement, ministres, députés du PS montent au créneau pour minorer, regretter, voire dénoncer ces propos. Manuel Valls lui-même, revêtant des habits « d'homme de gauche », dément les propos de son ministre, le 30 août, à l'université du PS. Et, dans le même discours, il clame son intention de « revoir en profondeur » la réglementation du travail, en autorisant les entreprises à déroger au Code du travail et aux conventions collectives !

« Emmanuel Macron a rendu involontairement service à Manuel Valls », selon un député proche de l'exécutif, cité par *Les Echos*. « Involontairement » ? Voire... Macron est un « poisson-pilote », résume *Le Parisien* (31 août).

Crise politique : tous les partis institutionnels sont frappés

“Le délitement continue”...

« Une gauche en mille morceaux », ouvrant « un nouveau chapitre de sa décomposition » : tel est le constat que dresse la presse en cette rentrée (Le Monde, 1^{er} septembre).

En deux jours, les 27 et 28 août, deux dirigeants parlementaires d'Europe Écologie-Les Verts (EELV) ont décidé de quitter leur parti. Le député François de Rugy et le sénateur Jean-Vincent Placé qualifient EELV « d'astre mort », entraîné dans une « dérive gauchiste ». Placé rêve d'être ministre ! Il doit donner des gages : « Nous avons de la chance d'avoir Emmanuel Macron comme ministre de l'Économie », dit-il.

“LA MAJORITÉ DE 2012 S'EST ENVOLÉE”

Cécile Duflot, au grand désespoir du PS, ne fait plus mystère de sa candidature pour 2017, malgré les appels au rassemblement derrière Hollande. Une partie d'EELV cherche un accord avec le Front de gauche pour les régionales de décembre prochain. Mais, au Front de gauche, pointe encore Le Monde, « rien ne va plus entre Pierre Laurent et Jean-Luc Mélenchon » : « Le Parti de gauche et le Parti communiste n'ont pas de stratégie commune pour les régionales. »

Le chroniqueur politique du quotidien patronal Les Echos (31 août) peut écrire sans se tromper : « Sa majorité (celle de Hollande) de 2012 s'est envolée : la gauche plurielle n'existe plus (...). A un an et demi de la présidentielle, tout est à revoir (...). Avec qui ? C'est encore flou. »

LA TERREUR DU REJET POPULAIRE

En fait, tous sont terrorisés par l'abstention-rejet populaire, qui, pour la quatrième fois depuis 2012, va balayer tous les partis institutionnels en décembre. Tous envisagent avec frayeur le fossé qui se creuse, le « climat social », comme on dit, alors que le gouvernement programme de nouveaux coups contre les travailleurs. « Au lieu de la mobilisation, le délitement continue », ajoute Le Monde.

La rentrée scolaire, vue par un professeur syndicaliste

Correspondant

Les enseignants ont fait leur prérentrée, le 31 août. Oui, en août : c'est une première, une fois de trop ! Je suis intervenu dans mon lycée, au nom de ma section syndicale, pour faire le point sur les conditions de rentrée. Des effectifs allant jusqu'à 35 élèves dans plusieurs classes, l'application du décret Hamon du 20 août 2014, qui alourdit nos obligations de service et institue des indemnités (IMP, indemnités pour missions particulières) à la tête du client, des postes qui manquent, des salaires en baisse, puisque le gouvernement a maintenu, cette année encore, le gel du point d'indice. Les vifs applaudissements, et les discussions pendant la journée, montrent que les collègues n'acceptent pas cette situation dégradée. L'un d'eux me dit : « On fait ce qu'on peut avec les élèves, mais la situation est intenable. » D'autres : « Quand est-ce que la grève est appelée ? »

Dans le lycée de la commune à côté, même chose : les enseignants ont adopté une motion qui circule en salle des profs : « Abrogation de la réforme du collège, du décret Hamon, augmentation du point d'indice (...) Nous décidons de préparer dès maintenant la grève pour obtenir la satisfaction de nos revendications. » Ce n'est pas rien : les personnels ne sont pas disposés à accepter les conditions de cette rentrée.

Le même jour, la ministre Najat Vallaud-Belkacem s'est fendue d'une interview au quotidien Le



VALLS PRIS À PARTIE AU CONGRÈS DU PS

A l'université d'été du PS, les ailes droite et gauche font chambre à part. Les premiers invitant Emmanuel Macron à leur réunion, les seconds criant « Macron démission ! » lors des apparitions de Manuel Valls. Ce dernier a été pris à partie par un militant des Jeunesses socialistes. Le premier secrétaire, Jean-Christophe Cambadélis, l'a pris au col, le service d'ordre est intervenu pour protéger Valls...

« Manuel Valls n'est plus un bouclier pour le chef de l'Etat, mais un émetteur d'idées libérales qui peuvent être catastrophiques pour la gauche et pour le pays », déclare un chef des « frondeurs », le député Christian Paul. Des « frondeurs » qui, pourtant, « jouent de fait la rentrée mezza voce : ils ont beau être malheureux, ils n'émettent aucune critique frontale contre le président de la République », relève méchamment Le Monde...

A la droite du PS, on trouve, entre autres, le secrétaire d'Etat Jean-Marie Le Guen, qui pointe des « convergences de vues » entre la gauche et des personnalités du centre ou de la droite, comme Alain Juppé.

A DROITE, CELA NE VA PAS MIEUX...

A droite précisément, les dirigeants du parti sarkozyste « courent derrière le FN », titre Le Parisien (1^{er} septembre), et un FN embourbé dans l'affrontement politico-familial des Le Pen. Quant à Sarkozy, on ne l'entend plus. Confronté à la contestation interne de son statut de leader naturel de la droite pour 2017, il juge plus prudent, indique Le Figaro (1^{er} septembre), de faire profil bas pour les prochaines semaines...

Gattaz se félicite d'un “certain consensus”...

Dans son discours introductif à l'université d'été du Medef, le 26 août, Pierre Gattaz, président de l'organisation patronale, a de nouveau dénoncé « un marché du travail trop complexe et trop rigide, que ce soit dans ses conditions d'embauche ou de séparation, et dans la fixation de la durée du travail. » Il a exigé que soient mises en « œuvre au plus vite les réformes structurelles profondes nécessaires ».

« Premièrement : l'amélioration de notre compétitivité. Le président de la République et le gouvernement, en annonçant et en mettant en œuvre le pacte de responsabilité à hauteur de 41 milliards, ont amorcé la nécessaire baisse des charges qui handicapent aujourd'hui lourdement la compétitivité de nos entreprises. Et je tiens encore une fois à saluer cette décision qu'il faut évidemment sanctuariser pour aller jusqu'au bout des baisses annoncées. Jusqu'en 2017. Mais si cet effort est nécessaire il n'est pas suffisant (...). »

« Troisièmement : le droit social. Simplifier notre Code du travail et favoriser l'accord d'entreprise ou de branche par l'inversion de la hiérarchie des normes doit être la troisième priorité. Je suis d'ailleurs heureux de constater qu'un certain consensus est en train d'apparaître parmi les responsables politiques, ainsi que d'éminents juristes, de droite comme de gauche, autour de cette nécessaire évolution de notre modèle social vers un modèle économique et social adapté aux nouvelles contraintes du monde d'aujourd'hui (...). »

ÉDITORIAL

Haute tension !

Maryse Launais, membre du bureau national du POI

Quelle qualification apporter à cette rentrée « sociale », comme disent les médias ? Certes, nous voilà abreuvés de déclarations plus ou moins tonitruantes aux universités d'été du Medef, du PS... Macron déclamant aux patrons « vous avez l'amour et les preuves d'amour ! » (1) Cambadélis, patron du PS, exhortant son parti à « redonner à la gauche son supplément d'âme » (2). Mais la réalité est tout autre : la rentrée ne sera pas un buzz médiatique de petites phrases, la rentrée est d'ores et déjà sous très haute tension !

Le mouvement des agriculteurs, des éleveurs, nous a démontré, cet été (et ce n'est pas fini), qu'il n'y avait pas de trêve estivale des revendications ! Les enseignants, quant à eux, regroupent leurs forces syndicales face à une rentrée scolaire des plus catastrophiques pour tous les personnels (réforme des collèges, des lycées, modification des statuts, rythmes scolaires, manque de personnels). Une fédération syndicale d'enseignants titre son tract de rentrée : « L'heure est à la grève ! » Les territoriaux, les hospitaliers... Gageons qu'ils ne seront pas en reste !

Et les élus communaux dans tout cela ? Sont-ils si éloignés de ces préoccupations sociales, de toutes ces revendications ouvrières ?

Une réunion sur la défense des bureaux de poste s'est tenue dans l'Hérault. Plusieurs maires, vice-présidents de communautés de communes, adjoints, conseillers municipaux, syndicalistes postiers, militants du PG et du POI ont débattu.

Des élus se sont exprimés : « Ils veulent tout regrouper pour la réduction des déficits. En fin de compte, ce sont les grands trusts qui en profitent. S'ils me suppriment l'hôpital, la trésorerie, le poste, il n'y aura plus d'emplois sur ma commune ! » ; « On peut refuser la fermeture du bureau, ils ont voulu le faire cet été, j'ai dit : je mobilise si vous le faites ! Ils n'ont pas osé ! Déjà, nous avons la réforme territoriale ! » ; « La loi NOTRe, il faut l'abroger » ; « Je suis enseignante, je vais faire la rentrée avec la modification de mon statut ; un syndicat nous a proposé de faire la grève des examens, comment peut-on nous demander cela ? » ; « J'ai participé au 6 juin à Paris, c'était la même discussion. »

Un syndicaliste postier a dit : « Le nouveau P-DG nous avait promis que la réforme se ferait “dans le sang et les larmes”. Nous vous apportons tous les éléments pour vous aider à résister. » Et un militant du PG a ajouté : « C'est la concurrence libre et non faussée imposée par l'UE qui nous met tous dans cette situation. »

Tout cela démontre que le combat des élus a tout à gagner à s'adosser au combat du mouvement ouvrier !

Cette question aura toute sa place lors du prochain congrès ouvert du POI.

Informations ouvrières, journal du POI, tribune libre de la lutte des classes, rend compte, chaque semaine, de toutes les discussions, de tous les points de vue, de toutes les initiatives.

Alors, abonnez-vous ! Réabonnez-vous !

(1) Lefigaro.fr, 27 août.

(2) Le Monde, 28 août.



Parisien. Elle parle de « malentendu » au sujet de la réforme du collège, elle ose dire qu'elle n'a pas d'inquiétude « sur le fait que cette réforme s'appliquera ». Visiblement, nous n'aurions pas compris la réforme... alors le ministère prévoit un plan de formation obligatoire à partir de la Toussaint pour essayer de nous faire rentrer dans le rang.

Cette réforme, nous l'avons très bien comprise : c'est pourquoi nous avons fait grève majoritairement le 19 mai, puis le 11 juin, pour dire que nous ne voulions pas de cette réforme. C'est pourquoi onze organisations syndicales ont écrit, dans un communiqué commun le 29 juin : abrogation de la réforme, grève en septembre.

A cela le ministre répond par le mépris, elle ne tient pas compte de nos revendications, que nous avons clairement exprimées par des prises de position nombreuses dans les heures d'information syndicale et les assemblées générales. Nous ne nous laisserons pas faire, autrement ils nous prendront tout !

Oui, la grève unie de toutes les catégories de l'Éducation nationale est à l'ordre du jour, nous n'avons pas d'autre choix que de la préparer pour arracher l'abrogation de la réforme du collège, mettre un coup d'arrêt aux contre-réformes et aux projets qui se préparent (réforme du lycée calquée sur celle du collège, évaluation des enseignants).

TRIBUNE de discussion



LE COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE-DÉBAT DU 6 JUIN

à l'initiative d'« Informations ouvrières »
est disponible

Prix de vente 3 euros.

Contactez l'administration d'« Informations ouvrières » :
email : diffusion-io@fr.oleane.com

Deux contributions à propos du Comité de suivi des retraites

De nouvelles attaques sont à l'ordre du jour

■ **Serge Bloch**, syndicaliste, membre du bureau national du POI

Le deuxième avis annuel du Comité de suivi des retraites, présidé par Yannick Moreau, ancienne présidente du Conseil d'orientation des retraites a été remis, le 15 juillet 2015, à Manuel Valls, en présence de Marisol Touraine. Placé auprès du Premier ministre, ce comité s'appuie sur les travaux du COR, composé de parlementaires, de représentants des organisations professionnelles et syndicales, des retraités et des familles, de membres de l'administration, d'experts et d'un « jury citoyen ». C'est donc un haut lieu du « dialogue social », autrement dit d'un des dispositifs corporatistes qui visent à lier les organisations syndicales au patronat et à l'Etat, avec pour objectif un pseudo-intérêt général.

Ce texte d'une importance extrême annonce les attaques contre les futurs retraités et les quatorze millions de retraités actuels.

Ce comité prépare, en effet, de nouvelles dégradations, partant du principe que la croissance est en berne et que les « réformes » déjà mises en place n'atteindraient pas leurs objectifs. Ce rapport prône une pérennité financière par l'« équité » entre assurés (pas l'égalité des droits) et, cerise sur le gâteau, propose des pistes afin de faire des économies sur le montant des retraites, donc sur le niveau de vie des retraités. Ils nous annoncent aussi que tous les indicateurs prévus par le décret n'avaient pu être calculés.

Alors que les montants des retraites, qui représentaient, pour une carrière complète dans le privé, 80 % du salaire, pour la génération née en 1940, le taux de remplacement pour les salariés nés en 1962 ne sera que de 72 % et régresserait, selon leurs scénarios, à 62 % pour la génération 1990.

La contre-réforme Balladur de 1993, annoncée en plein mois de juillet, ne concerne que les salariés du secteur privé. Il s'agit de l'allongement de la durée cotisation prise en compte pour bénéficier d'une pension à taux plein, qui passe de 37,5 annuités à 40 annuités.

De plus, les pensions du régime général sont calculées sur la base des vingt-cinq meilleures années de carrière, au lieu des dix dernières années. L'ensemble des contre-réformes qui, depuis la contre-réforme Balladur de 1993, se sont succédées ont eu comme objectif de faire régresser systématiquement les droits à pension et retraite des salariés des secteurs public et privé, en allongeant le temps de cotisation, en reculant l'âge de départ à la retraite, en instaurant des décotes pour les carrières dites incomplètes et en augmentant les taux de CSG,

cela à l'appel du FMI et de la Banque mondiale. Les récentes recommandations du COR et du Comité de suivi des retraites ne font que confirmer leur volonté d'en finir avec la retraite par répartition et d'y introduire, au nom de l'« équité », une gestion notionnelle des retraites : lors de la liquidation de la retraite, la pension est calculée en fonction de la somme inscrite sur le compte notionnel et de l'espérance de vie moyenne à l'âge choisi pour liquider sa retraite.

Les pensions n'ont pas été revalorisées depuis avril 2013. Au nom du pacte de responsabilité (50 milliards d'« économies ») et des engagements européens, imposant de réduire le « déficit » public pour « passer en-dessous de la barre des 3 % en 2017 » (traité de Maastricht), le gouvernement a annoncé, le 23 juillet 2015, qu'elles ne seraient pas revalorisées : « (...) La maîtrise du déficit public doit se poursuivre, pour respecter les engagements européens (...) »

Les régimes complémentaires des salariés du privé sont, bien évidemment, soumis à la même logique.

Les « partenaires sociaux » sollicités pour « rétablir » la situation financière de ces régimes

Yannick Moreau en appelle donc aux « partenaires sociaux » gestionnaires des régimes Agirc et Arrco afin de « rétablir » la situation financière de ces régimes par la conclusion d'un nouvel accord national interprofessionnel avant la fin 2015. En amont, l'Union européenne a rendu public, en avril 2015, son rapport sur les projections économiques et budgétaires du vieillissement de la population. Ce pensum de trente-sept pages n'oublie pas de nous signaler que le retour à l'équilibre du système des retraites reste aussi tributaire de la trajectoire de la croissance en France, ce qu'il ne peut, et pour cause, promettre, puisque leur horizon est 2060...

Le mouvement ouvrier garde en mémoire les grandes grèves de 1995 contre les plans Juppé, qui ont rassemblé le secteur privé et le secteur public, à la fois sur les attaques contre la Sécurité sociale, visant à instaurer une loi de financement de la Sécurité sociale, et contre l'allongement de la durée de cotisation des fonctionnaires, l'alignant sur le privé.

Il se souvient aussi de 2010 contre les lois Fillon, qui font passer la liquidation des retraites de 60 à 62 ans et qui font reculer de 65 à 67 ans la retraite à taux plein sans condition de décote. Nul doute que les travailleurs du privé et du public ne tirent les leçons de ces luttes. ■

Le pacte de responsabilité continue...

■ **Philippe Bouyries**, syndicaliste, retraité de la Recherche

Placé auprès du Premier ministre, ce comité (1) a trois missions : rendre un avis annuel destiné à évaluer si le système s'éloigne, « de manière significative », des objectifs du gouvernement, émettre des recommandations de mesures correctrices, et tout cela en consultant un « jury citoyen ».

Ce comité de suivi élabore ses recommandations à partir d'hypothèses établies par le Conseil d'orientation des retraites (COR) (2) sur l'évolution de la croissance de la productivité du travail et du taux de chômage, pas moins de six scénarios pour des valeurs supposées atteintes entre 2023 et 2027.

Sur les vingt-trois pages de cet « avis », les travaux du COR sont reproduits ou cités dans vingt-deux pages. Le Comité de suivi monte sur les épaules du COR pour établir son avis, mais c'est bien ce petit comité de cinq membres qui « assure le pilotage » !

Les courbes établies par le COR montrent que le taux de remplacement lors du départ à la retraite (pourcentage de la pension par rapport au dernier salaire), pour un salarié du privé non-cadre à carrière complète, est passé de 80 % (génération 1940) à 72 % (génération 1962) et devrait encore diminuer : selon les scénarios précités, de 72 % à 62 % (génération 1990). On voit là les effets ravageurs des contre-réformes, de Balladur, en 1993 (passage des 10 aux 25 meilleures années), à Hollande-Ayrault, en 2013.

La pension moyenne à 68 ans diminuerait, entre 2013 et 2060, de 13 % à 31 % selon les scénarios... Cette baisse programmée, le Comité de suivi la juge nécessaire pour l'équilibre à long terme du système des retraites.

Le COR a calculé que le niveau de vie moyen des retraités est inférieur à celui des actifs (96 %) et qu'il va baisser entre 82 % et 94 % en 2040, selon les scénarios. Ces valeurs moyennes cachent de grandes inégalités. Le Comité de suivi des retraites en conclut que les conditions sont satisfaisantes, car répondant aux objectifs des lois en vigueur, tout en recommandant « une vigilance particulière aux pensions les plus modestes ».

Tout un chapitre de l'avis traite de « l'équité » entre générations, entre sexes (les femmes continuent à toucher des pensions inférieures à celles des hommes, principalement en raison de salaires moindres et malgré une durée de carrière s'étant beaucoup rapprochée de celles des hommes) et entre les régimes. Sur ce dernier point, il note qu'un fonctionnaire de catégorie B (niveau d'embauche bac) ayant fait une carrière complète et né en 1953 touche en moyenne 68,4 % de son dernier salaire lors de son départ à la retraite, soit moins qu'un salarié non-cadre du privé (75 %). Après ces chapitres dont la lecture est malaisée pour un non-spécialiste des statistiques économiques et démographiques, on arrive à « l'objectif de pérennité financière du système de retraites », but affiché de toutes les contre-réformes, et en particulier de la loi du 20 janvier 2014.

Comme de juste, les prévisions faites précédemment se sont avérées trop optimistes, et le rapport note qu'il faudra « décaler la date de retour à l'équilibre des régimes de base et du Fonds de solidarité vieillesse » et « prévoir un déficit pour les régimes obligatoires de base et le FSV de 2,9 milliards d'euros en 2018, en dégradation par rapport à 2017 », sauf à espérer une « amélioration de la conjoncture » ou... des « mesures nouvelles ».

L'avis considère que les résultats de la négociation en cours sur les régimes complémentaires seront déterminants pour la pérennité du système.

Sans surprise, il note que le système des retraites est « excessivement dépendant des évolutions de la croissance économique ». Doit-on comprendre cela comme une lapalissade ou comme un appel à remettre en cause le système actuel ?

L'avis du jury citoyen

La loi du 20 janvier 2014 prévoit que le Comité de suivi des retraites soit accompagné dans ses travaux par un jury citoyen composé de neuf femmes et de neuf hommes tirés au sort. Ce jury doit être « consulté » avant la remise des avis et recommandations du comité.

Le jury a été réuni le 9 juillet 2015 pour une journée de travaux, organisée en deux temps. La matinée a été consacrée à la formation des jurés. Elle comportait :

« — une présentation, par le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites, de son rapport annuel d'évaluation et de perspectives sur le système de retraites ;

— un point d'information, réalisé par la direction de la Sécurité sociale, sur le fonctionnement et les perspectives des régimes complémentaires de retraites ;

— une présentation, par la DREES (2), des résultats du baromètre d'opinion sur les opinions et souhaits des Français en matière de retraites. »

Tout cela en trois ou quatre heures !

« Le jury citoyen a marqué son accord avec les orientations qui lui étaient soumises. » Ouf !

Quelle mascarade !

Cette mise en scène du gouvernement pour faire croire au soutien « citoyen » de sa politique n'abusera pas les travailleurs, actifs et retraités, ni, bien entendu, les militants syndicaux soucieux de défendre l'indépendance de leur organisation en même temps que le régime général par répartition (CNAVTS), les complémentaires obligatoires (Agirc et Arrco), le code des pensions des fonctionnaires et les régimes spéciaux. ■

(1) Le Comité de suivi, créé par un décret Valls de juin 2014, en application de la contre-réforme Hollande-Ayrault, est, contrairement au COR, un tout petit comité de cinq membres (hauts fonctionnaires, comme Yannick Moreau, ou Florence Parly, directrice à la SNCF, banquiers, comme Olivier Garnier, de la Société générale) et trois rapporteurs. C'est lui qui est chargé du « pilotage » du système de retraites.

(2) Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

**VOUS AUSSI, FAITES PARVENIR
VOTRE CONTRIBUTION
À INFORMATIONS OUVRIÈRES**

par courrier :

Informations ouvrières,
87, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

par mail :

Informations-ouvrieres@fr.oleane.com

Le Conseil d'orientation des retraites a été créé par Lionel Jospin en mai 2000 pour « veiller à la cohésion du système de retraites par répartition ». C'est un conseil où se retrouvent syndicalistes, parlementaires, « personnalités qualifiées ». Il sort régulièrement des rapports et des analyses consultables sur le site !

Quelques remarques sur la CES

(Confédération européenne des syndicats)

■ Contribution de Daniel Shapira

Le congrès de la CES (Confédération européenne des syndicats) va se tenir du 29 septembre au 2 octobre. Sont annoncés, entre autres orateurs de la séance inaugurale, Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, François Hollande, mais aussi le ministre luxembourgeois du Travail, la commissaire européenne à l'Emploi, Marianne Thyssen, et de nombreux autres. Chaque congrès de la CES voit d'ailleurs défilé une série d'orateurs institutionnels. Cette liste exprime bien ce qu'est la CES : une institution de l'Union européenne. Ce que confirme la « revendication » formulée ainsi dans le projet de manifeste pour le congrès : « Nous demandons une implication de la CES dans l'élaboration des stratégies européennes en matière d'emploi, de politique économique et de politique sociale. »

Les lecteurs d'Informations ouvrières savent depuis longtemps ce qu'est la CES.

La CES, créée en 1973, n'est pas une organisation syndicale. C'est une institution de l'Union européenne, et son rôle de partie prenante de l'élaboration des politiques de l'Union européenne s'est développé à partir de 1991 et de la place que lui a donnée Jacques Delors (alors président de la Commission européenne).

En effet, depuis le traité de Maastricht en 1992 et, à sa demande, la CES participe à l'élaboration des directives européennes. Puis elle est devenue un rouage de toute la politique européenne, via les « sommets sociaux tripartites » institués le 13 décembre 2001. Ces « sommets sociaux tripartites » se tiennent avant chaque sommet européen des chefs d'Etat et de gouvernement européens et en sont une « partie intégrante », selon la formule utilisée en 2002 par le ministre espagnol de l'Emploi de l'époque, au moment du sommet européen de Barcelone.

La CES exerce à ce titre une pression permanente sur les confédérations syndicales nationales qui en sont membres, pression que les militants attachés à l'indépendance syndicale combattent depuis des années dans les différentes organisations dont ils sont membres.

Pour autant, la CES n'a pas réussi à modifier la nature des principales confédérations syndicales qui la composent.

L'ancien secrétaire général de la CES, Emilio Gabaglio, avait résumé le problème, dans une petite brochure intitulée *Qu'est-ce que la CES ? : « A la différence des syndicats nationaux, l'évolution de la CES ne relève pas de la lutte des classes, mais de l'institutionnalisation de la politique européenne. »* On ne saurait mieux dire. Cette formule condensée résume totalement le pro-

blème. Sous la pression de la CES, institution de l'Union européenne, les confédérations syndicales nationales peuvent prendre des positions d'adaptation. C'est une évidence. Pour autant, elles restent des confédérations syndicales indépendantes.

A l'exception des confédérations « qui ne relèvent pas de la lutte des classes », telle la CFDT en France, ou certaines centrales syndicales des ex-pays d'Europe de l'Est. Et cette contradiction a trouvé son expression y compris dans le cadre verrouillé et bureaucratique des congrès de la CES.

Ainsi, par exemple, au congrès de Séville, en 2007, les TUC (syndicats britanniques) avaient déposé un amendement proposant de supprimer purement et simplement les six paragraphes du document d'orientation consacrés à la Constitution européenne et à son approbation par la CES. Cet amendement avait été soumis au vote, et, appuyé par les délégations de la CGT du Portugal, de la CGT-Force ouvrière et de la CGT française, évidemment rejeté.

Nous verrons ce qui se passera au prochain congrès de la CES. Mais à quoi pourrait aboutir la mise sur le même plan de la CES et des confédérations syndicales nationales ?

Divers courants tendent à identifier la CES et les confédérations qui en sont membres. C'est en particulier le cas en France du regroupement intitulé « Front syndical de classe », qui rassemble des militants « opposants » de la CGT et de la FSU.

Le Front syndical de classe a publié plusieurs documents dans la dernière période, datant les problèmes dans la CGT de son entrée dans la CES en 1999. Cette position qui peint en rose toute la période antérieure, avant l'éclatement de l'URSS, aboutit à mettre sur le même plan les positions contradictoires que peut être amenées à prendre la direction confédérale de la CGT.

Que la CGT appelle à manifester le 9 avril dernier avec Force ouvrière, la FSU et Solidaires contre la politique du gouvernement ou qu'à l'opposé elle signe avec la CFDT un texte d'intégration à la politique gouvernementale intitulé « *Travailler ensemble, vivre ensemble* », tout cela serait pareil !

Ainsi, pour le Front syndical de classe, tant que la CGT ne quittera pas la CES, il n'y aurait aucune bataille à mener pour son indépendance. Derrière le radicalisme de la formule, une telle position aboutit à laisser les mains libres à toutes les forces qui, dans les sommets, voudraient reconstituer le syndicalisme rassemblé avec la CFDT.

C'est une discussion à poursuivre à la lumière de ce qui sortira du congrès de la CES.

La fin du ministère du Travail ?

■ Contribution de Yacine Hadj-Hamou, inspecteur du travail, syndicaliste

Le rôle d'atmosphère en cette rentrée sociale, où tout semble s'accélérer et où tout semble suspendu. Le ministre du Travail, François Rebsamen, n'a toujours pas de remplaçant, et quand bien même en aurait-il un dans les jours qui viennent (et il en aura un), l'impression laissée par trois semaines de vide sera difficile à effacer. Il est vrai que le ministère du Travail est dans une étrange situation, et la question provocatrice posée en titre de cette contribution ne l'est peut-être pas tant que cela.

Si Rebsamen a donné son nom à la loi sur le « dialogue social », dont *Informations ouvrières* a déjà traité, tout le monde convient que le vrai ministre du Travail siège à Bercy, et qu'il s'appelle Emmanuel Macron (et il vient encore de le rappeler, avec sa déclaration provocatrice à l'université d'été du Medef sur la nécessaire remise en cause des 35 heures et son zèle à vouloir proposer, dans les meilleurs délais, un texte de loi pour remplacer la partie de sa loi sur le plafonnement des indemnités de licenciement pour les salariés des PME censurée par le Conseil constitutionnel).

A tel point que, fait sans précédent, lors du dernier séminaire de l'encadrement des services de l'inspection du travail (juillet 2015), réunissant les hauts cadres de ce service, c'est le chef de la Direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'Economie et des Finances qui siégeait à la tribune.

En présentant la réforme du système de l'inspection du travail, fin 2012, le ministre Sapin, prédécesseur de Rebsamen, s'était vanté de faire une « réforme globale ».

Nous y sommes. L'inspection du travail a subi une contre-réforme dévastatrice, combattue par les personnels (et aujourd'hui encore) et les syndicats CGT, FO, SUD, SNU-FSU du ministère (et, sans surprise, appuyée par la CFDT et l'UNSA). L'objectif était de briser son statut de « magistrature sociale », englobant tous les aspects du droit du travail, incarnant l'unicité du Code du travail, et de la transformer en un instrument docile, « à la main du ministre », et répondant à ses injonctions, employée, un jour, à telle campagne jugée prioritaire, un jour, à une autre, principalement sous l'angle du « bon respect des lois du marché » et dépouillée de tous ses moyens (la fameuse dépenalisation du droit du travail).

En 2013, il y a eu l'ANI et la loi qui l'a transposé, pour faciliter les licenciements, portés par le ministre, le gouvernement et la CFDT, puis, en 2015, la loi Macron, de destruction du droit au repos dominical, d'affaiblissement des prud'hommes, de dérégulation du travail tout azimut.

Toujours en 2015, la loi Rebsamen, dite du « dialogue social », permet le regroupement des institutions représentatives du personnel, et, donc, va supprimer dans les faits des milliers de délégués.

Elle allège les obligations des employeurs en matière de consultation des représentants du personnel et s'est recouverte du paravent de la repré-

sentation du personnel dans les très petites entreprises (moins de onze salariés), en instituant des commissions régionales aux pouvoirs virtuels, qui, si d'aventure, un jour, elles avaient l'idée d'intervenir dans une entreprise, ne pourraient le faire qu'avec l'« autorisation du chef d'entreprise ».

Il y a maintenant la commission Combexelle. Dans sa lettre de mission, Valls a écrit (et il reprend de manière appuyée le terme utilisé dans sa tribune parue dans le quotidien *Les Echos*) qu'il en attendait « *des propositions audacieuses* », avec un objectif : ne laisser au Code du travail que de vagues principes et renvoyer à la « négociation d'entreprise » tout ce qui relève pour le gouvernement du coût du travail (salaires, durée du travail, jours fériés, repos, congés payés).

Après la parution du livre de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen (membre de la commission Combexelle) sur le Code du travail « obèse », Macron a déclaré qu'il fallait le ramener à cinquante grands principes, que « *récrire le Code du travail est facile, mais beaucoup plus difficile à faire* » et qu'il fallait « *continuer à reformer en profondeur le marché du travail* ». Rebsamen (pourtant très peu glorieux ministre du Travail) a alors rétorqué que « *le travail, c'est moi, c'est moi qui m'occupe de ces sujets* ». Le voilà maintenant démissionnaire.

Des « *propositions audacieuses* » doivent être remises en septembre par la commission Combexelle, rejoignant les exigences de Gattaz, qui vient de déclarer qu'il donnait « *jusqu'à Noël* » au gouvernement pour refonder le droit du travail en France, qu'il qualifie de « *fléau social* ». Il faut leur aller très vite avant que la corde ne cède.

Le ministère du Travail a été créé en 1906, comme produit de décennies de luttes ouvrières. (Avant cela, curieux retournement de l'histoire, ce qui allait devenir le ministère du Travail était alors un service rattaché au ministère de l'Industrie et du Commerce.) Dans son discours inaugural, le très modéré ministre André Viviani, premier titulaire du poste, avait déclaré que « *ce ministère doit être la maison du travailleur* ». Aujourd'hui, Macron, Valls et Gattaz entendent en faire la « maison » du patronat et en finir avec le ministère du Travail.

Tout cela n'a, bien sûr, rien à voir avec une quelconque « lutte pour l'emploi ». A chaque mesure prise en faveur du patronat, Gattaz en exige toute de suite une autre, et annonce qu'elle va permettre au patronat de créer des emplois. Mais chacune d'entre elles se révèle pour ce qu'elle est, à savoir un moyen pour augmenter la précarité, la flexibilité, la pression sur les salaires, l'exploitation la plus brutale et la plus féroce des salariés.

Une chose est sûre : le bouleversement qui s'annonce va être combattu de toutes leurs forces par les salariés et, au premier rang, par ces dizaines de milliers de délégués qui, dans leurs organisations syndicales confédérées, œuvrent au quotidien à leurs côtés.

Ce bouleversement va poser comme une nécessité naturelle et impérieuse l'exigence de la lutte contre ces lois scélérates et celles à venir.

La CES et les principales confédérations syndicales nationales ne sont pas de même nature.

Ce n° 367 est le dernier des numéros servis par les abonnements d'été.

Pour continuer à lire les contributions des travailleurs, des militants ouvriers, des élus, des démocrates qui les font parvenir à la rédaction de notre journal, n'attendez pas...

Réabonnez-vous à Informations ouvrières!



Echos de l'activité des comités du POI et des initiatives pour la préparation du V^e Congrès ouvert du POI

SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES (HÉRAULT)

Réunion d'élus et de militants ouvriers contre la fermeture du bureau de poste

Correspondant

A Saint-Pons-de-Thomières, dans les hauts cantons de l'Hérault, une réunion s'est tenue, mercredi 26 août, à la demande de nombreux élus, confrontés aux pressions de la direction de La Poste pour qu'ils acceptent la fermeture de leur bureau ou la mise en place du facteur-guichetier.

Plusieurs élus étaient présents : présidents de communautés de communes, maires, adjoints, conseillers municipaux, des syndicalistes postiers, un militant du PG et des militants du POI. Un compte rendu va être rédigé avec tous les participants et rendu public dans tout le département, mais, d'ores et déjà, nous pouvons dévoiler que cette réunion a eu le contenu concret de l'assemblée-débat du 6 juin, à Paris, à l'initiative d'*Informations ouvrières* : élus adossant leur résistance au combat des syndicalistes postiers pour la défense de leur statut et de leurs emplois ; syndicalistes postiers s'appuyant sur cette résistance des élus à la casse des services publics dans leurs com-

munes, en leur donnant les éléments essentiels pour la renforcer.

Maire et enseignante, une participante s'est exclamée : « *Je vais faire la rentrée dans quelques jours avec mon statut modifié par décret. Vous vous rendez compte ! Un syndicat a proposé de faire la grève des examens. Comment peut-on nous demander cela, alors que notre vie est consacrée à la réussite des examens par nos élèves !* »

Oui, décidément, cette réunion était dans la continuité du 6 juin, dans la pratique !

Trois brochures de compte rendu de l'assemblée-débat du 6 juin ont été vendues à la fin de la réunion.

Un compte rendu rédigé avec tous les participants sera donc rendu public. Une proposition de vœu est à faire adopter par les conseils municipaux pour le maintien des bureaux de poste.

Quatre autres réunions, à la demande des élus, vont avoir lieu dans les prochaines semaines. Les militants du POI ont invité, à la fin de la réunion, tous les participants au prochain congrès ouvert du POI. ■

Photo correspondant



COMITÉ DU VAR DU POI

Le congrès ouvert se prépare à partir de notre intervention dans la lutte de classe

Le bureau départemental du POI dans le Var a discuté, lors de sa dernière réunion d'août, de l'état de la préparation du V^e Congrès dans le département. Ont été listés les éléments d'intervention dans les luttes de classe en cours et leurs premiers résultats, tant sur le plan des combats engagés par les salariés et leurs organisations syndicales que leur traduction en termes de dialogue et de construction du V^e Congrès ouvert.

A la DCNS (ex-Direction des constructions navales, site de Toulon), j'ai été alerté, à mon retour de congé, par un syndiqué de l'atelier coque, concernant la décision de la direction de fermer un service.

Avec un autre délégué CGT, nous avons rassemblé les personnels de l'atelier contre la fermeture de ce magasin d'outillage et pour le maintien de l'activité (tuyaux, échangeurs).

Cette assemblée a décidé, après une large discussion, de lancer un ultimatum au directeur, avec une pétition du syndicat CGT signée par tous les personnels, exigeant le maintien de l'atelier.

Il s'agissait pour la direction d'engager un processus de mutualisation des services de soutien à la production, ce qui signifiait le début de la mise en place du « plan de performance », alors que celui-ci n'a pas encore été soumis au CE.

Lors d'une délégation porteuse des pétitions, le directeur a été contraint d'annoncer le maintien du magasin et de l'activité, même si la bataille n'est pas terminée sur la question des moyens affectés au magasin. Il y a eu discussion dans l'atelier.

● **Un autre délégué a dit** : « *Il est important de faire le lien entre cette mobilisation locale pour les moyens de travail et la politique nationale de DCNS, qui vise à restaurer les marges bénéficiaires sur le dos des travailleurs en cherchant à négocier avec les organisations syndicales un accord de performance qui n'est*

Photo DR



rien d'autre qu'un plan de sauvegarde de l'emploi. »

● **C'est très exactement ce qu'écrivait notre camarade Evelyne avant l'été**, dans la contribution qu'elle a écrite pour *Informations ouvrières* pour l'assemblée-débat du 6 juin : elle reliait la situation à DCNS et ce qui se passe dans d'autres secteurs, où ce sont les mêmes plans de restructuration qui s'appliquent partout, en concluant ainsi : « *Il est certain que le monde ouvrier cherche des solutions, des moyens d'action, comme, entre autres, l'action unitaire qu'il faut arriver à mettre en place.* » Il faut souligner le fait que notre syndicat CGT de DCNS Toulon a pris position contre le licenciement d'un militant CGT che-

minot de Marseille. Cela s'inscrit à mon avis dans cette recherche dont parlait Evelyne. La direction de la SNCF s'acharne contre les militants syndicalistes qui veulent, eux aussi, défendre les conditions de travail et leur statut. J'ai été mandaté par le syndicat CGT de DCNS Toulon pour participer au rassemblement à Marseille à l'appel de la fédération CGT des cheminots (*lire page 7*), et un responsable syndical cheminot m'a dit : « *Quand on a reçu votre prise de position, ça nous a fait chaud au cœur !* »

● **Dans un autre secteur, celui de l'enseignement et des personnels communaux** qui y travaillent, il y a ces mêmes « réformes ». Nous avons réalisé l'interview, en juillet, d'une

syndicaliste de la mairie de La Seyne, Magali, qui expliquait : « *Le maire applique l'austérité, la réduction des 10 millions d'euros de dotations, c'est le gel de nos salaires et régimes indemnitaires, le non-remplacement des personnels absents, c'est aussi, depuis quatre mois, la restriction de l'achat des produits d'entretien (...) il n'y a même plus l'achat des gants pour les personnels, ils grignotent partout. Sur ce point, nous avons saisi le CHSCT, car c'est contraire au respect des EPI.* »

● **Nous avons discuté ensuite avec elle de l'assemblée-débat du 6 juin**, à partir de la lecture du numéro spécial de compte rendu, en l'invitant à préparer le V^e Congrès ouvert du POI. Sa réponse a été la suivante : *Je me suis abonnée au journal, que je trouve plus abordable depuis la conférence du 6 juin : le contenu est plus concret, c'est un plaisir de voir que des militants veulent combattre, se regrouper pour gagner, car on voit bien qu'il y a des obstacles. Il y a des militants qui disent que les salariés ne veulent plus se battre, mais ne cherchent pas à répondre à la question : comment faire pour gagner la mobilisation ? Il faut faire le boulot syndical, mais le regroupement, le combat pour l'unité, est politique. C'est pourquoi je viendrai aux réunions varoises préparatoires à ce congrès ouvert, mais pensez à vous adapter aux agendas familiaux pour que chacun puisse y participer. On reprend le boulot le 24 août et j'ai déjà inscrit dans mon agenda que le congrès national du POI aura lieu de la week-end des 21 et 22 novembre.* »

● **D'autres secteurs professionnels** ont été abordés, tels que celui de la fonction publique et le projet d'accord PPCR et les conditions de la rentrée scolaire.

La réunion s'est conclue par la conviction que c'est par la poursuite de ce dialogue politique, après la conférence du 6 juin, qu'il sera possible, à DCNS et dans tous les autres secteurs, de construire « l'appareil politique de la lutte » pour bloquer la politique du gouvernement, et d'inviter largement ces militants à participer au V^e Congrès ouvert du POI. ■

TRIBUNE LIBRE DES COURANTS

COURANT COMMUNISTE INTERNATIONALISTE DU POI, SECTION FRANÇAISE DE LA IV^e INTERNATIONALE

Hommage à Léon Trotsky, à Léon Sedov, et à toutes les victimes du stalinisme

Samedi 29 août, à l'appel de la section française de la IV^e Internationale, plusieurs centaines de travailleurs et de militants se sont rassemblés sur la tombe de Léon Sedov, au cimetière de Thiais. Cette initiative, prise depuis trente ans par la section française, avait une résonance particulière cette année. Nous publions deux extraits des discours prononcés.



Extraits du discours de Marc Gauquelin

Camarades, l'hommage que nous rendons, ce 29 août 2015, à Léon Trotsky, Léon Sedov et à toutes les victimes de la répression stalinienne prend un relief particulier. Il a lieu à un moment marqué par deux événements de nature et d'importance apparemment différentes. D'un côté, le franchissement d'un nouveau bond dans le processus de décomposition accélérée du système de la domination impérialiste, avec toutes les monstruosité qui l'accompagnent, et, de l'autre, un coup porté de l'intérieur à la section française de la IV^e Internationale, Courant communiste internationaliste du POI, et donc à toute la IV^e Internationale.

Il y a un an, lors de notre précédent hommage, l'armée israélienne écrasait la population palestinienne de Gaza sous les bombes. Nous insistons, à ce même endroit, sur la signification politique de cet acte (...).

Et nous écrivions, dans la résolution adoptée par le secrétariat international de la IV^e Internationale, le 15 janvier dernier :

« La seule force qui puisse épargner à la société, en France comme dans toute l'Europe et dans le monde, le plongeon dans le chaos, les affrontements communautaires, c'est la classe ouvrière se rassemblant sur son plan de classe, avec ses organisations, rassemblant toutes ses composantes pour déployer toute sa puissance dans le combat qui doit la dresser contre ses gouvernements respectifs, pour les contraindre à abandonner les réformes dictées par l'Union européenne en Europe, instrument du capital financier, à rompre avec la coalition militaire impérialiste (...). »

Le secrétariat international invitait « les sections à passer en revue toutes les forces dont elles disposent pour les engager dans le combat pour aider pratiquement au rassemblement des forces de classe pour les aider à submerger l'obstacle des directions inféodées et pour, ce faisant, s'immerger et s'ancrer sans attendre au cœur même des grandes organisations de classe qui continuent à vertébrer la classe ouvrière et dont la crise ne peut que se développer sous la pression des événements (...). »

La section française a décidé de s'appliquer à elle-même cette résolution.

Elle a décidé de passer au crible, « sans esprit de routine », son activité de construction dans le cadre de la méthode de la transition.

Elle a examiné les causes de la stagnation et même de la régression du POI.

Elle a décidé, dans sa conférence nationale du 7 mars, de proposer que la préparation du Ve Congrès du POI soit assise sur la base d'un élargissement de sa surface en direction de ces militants et de ces cadres qui se préparent à jouer un rôle majeur dans le choc qui s'avance.

Elle a décidé de proposer la préparation d'une assemblée-débat de militants, convoquée sous l'égide du journal *Informations ouvrières*, l'assemblée du 6 juin. Elle a décidé d'en faire un point d'appui permettant de revitaliser le POI et de l'ancrer dans les processus en cours en utilisant la situation de préparation imminente des plus grands combats, dont les signes nous sont donnés par les derniers développements de la situation politique dans ce pays.

Camarades, il faut être clair : c'est ce succès qui a provoqué le déclenchement de l'offensive dont la IV^e Internationale est aujourd'hui l'objet. Beaucoup d'éléments laissent à penser qu'elle était souterrainement et minutieusement préparée depuis de longs mois, mais c'est le succès du 6 juin qui a déclenché l'opération.

Par exemple, la brusque parution d'un journal concurrent à *Informations ouvrières* (cela ne s'im-

provise pas), concurrent au journal fondé par Pierre Lambert, un journal dont le lancement a été accompagné par ses initiateurs d'une campagne de désabonnements à *Informations ouvrières*. Des initiateurs qui ne paient plus leurs cotisations à la IV^e Internationale, qui appellent leurs partisans à ne plus les payer, qui appellent à les bloquer sur des comptes spéciaux pour les subtiliser à la trésorerie nationale de la IV^e Internationale... Et, pour brouiller les pistes, pour cacher la préparation à la parution d'un journal concurrent, pour effacer les traces de la longue « préméditation » dont l'opération en cours est le produit, les militants de la IV^e Internationale et du POI sont assaillis, par téléphone, par mails, de toute une série d'interpellations politiques sur une multitude de sujets qui n'ont pas d'autre objet que de tenter de paralyser et de démoraliser les militants (...).

Alors, camarades, les objectifs de cette opération ? Au compte de quelle combinaison ?... L'avenir nous le dira assez vite. Mais quelqu'un nous met sur une piste : c'était le 15 juillet dernier, dans le journal *Le Monde*, le dénommé Noblecourt consacre un éditorial à railler avec mépris la guerre « picrocholine » qui se mène au sein du courant lambertiste... tout en faisant involontairement un aveu, l'aveu que le courant lambertiste bénéficie dans le mouvement ouvrier de relations importantes (...).

Noblecourt sait que le lambertisme a une particularité, c'est d'être un élément constitutif du mouvement ouvrier de ce pays. Tous savent, en revanche, que, par son histoire, par l'expérience qu'il a acquise dans les combats de classe, le courant lambertiste est un élément qui vertèbre la résistance de la classe sur la ligne de la défense de l'indépendance de classe des organisations et du combat pour le front unique.

Il leur faut donc organiser une campagne pour tenter de faciliter les opérations qui visent à en expulser les militants de ce courant. Mais là, camarades, c'est une autre paire de manches.

Je pense qu'il faut, à ce moment, rendre hommage au camarade Lambert : il a réussi ce qu'il s'était fixé pour objectif, c'est-à-dire sortir le trotskysme du ghetto, l'engager, l'implanter, en faire un élément constitutif de la classe ouvrière, de son mouvement, et je crois que ceux qui décident de prêter la main à l'opération contre le courant lambertiste vont éprouver la solidité qu'il s'est forgée durant toute son existence, dans toute son histoire, et qui forme sa « tradition ». ■



Extraits du discours de Lucien Gauthier

Camarades, (...) Nous sommes là pour affirmer la continuité du bolchevisme. Ce courant révolutionnaire est né dans le parti russe, en 1903, quand, lors du congrès du Parti ouvrier social-démocrate de Russie, s'est produite la scission de ce parti, qui regroupait les révolutionnaires russes. Une scission qui, en apparence, n'a pas eu lieu pour des raisons politiques, parce que, dans ce congrès, il y avait accord sur les grandes orientations, il y avait un accord affirmé sur les propositions politiques. La scission s'est produite sur la question de l'article 1^{er} des statuts, quand le dirigeant de ce parti, Martov, a présenté un projet indiquant en substance : est membre du parti celui qui met en œuvre sa politique, Lénine y a opposé l'amendement suivant : est membre du parti celui qui participe aux organismes du parti et contribue financièrement.

Ce n'était pas un hasard. Un an plus tôt, en 1902, dans *Que faire ?*, Lénine établissait la place du journal dans la construction du parti révolutionnaire, la place d'une organisation délimitée : non pas un parti fourre-tout, mais un parti organisé, un parti ouvrier révolutionnaire.

Lors du congrès de 1903, le vote fut : 19 pour Lénine, 17 pour Martov. Le soir même, comme le raconte Lénine, les dirigeants de la minorité organisaient des réseaux parallèles, des machines de guerre contre le parti, constituaient *La Nouvelle Iskra* contre le journal du parti (...). Et certains individus, aujourd'hui, avec une ironie et un mépris condescendants, désignent la direction française comme « les majoritaires ».

(...) Mais oui : nous allons reprendre le titre de « majoritaires », parce que, en 1903, c'est du nom de bolcheviks (qui en russe veut dire « majoritaires ») que l'on désigne les partisans de Lénine qui ont obtenu la majorité. On désigne les minoritaires du mot russe « mencheviks ». Et nous sommes les « majoritaires », parce que nous sommes les bolcheviks, qui assurons la continuité du combat du mouvement ouvrier révolutionnaire (...).

Vous savez, camarades, nous honorons à travers ce rassemblement, ces générations qui se sont succédé et qui constituent une longue chaîne de militants révolutionnaires qui ont constitué le mouvement ouvrier et le mouvement ouvrier révolutionnaire. Et, pour nous, militants trotskystes de France, l'un de ces chaînons essentiels, c'est le camarade Pierre Lambert. Jeune ouvrier qui avait participé à la reconstitution de la CGT clandestine pendant la période de l'occupation nazie, il en avait retiré la compréhension qu'on ne construit pas un parti par une série de formules magiques, mais « en bas, en bas », comme il aimait le dire. En bas avec les ouvriers, en bas dans le dialogue, dans l'organisation de la classe ouvrière. C'est donc tout naturellement qu'à l'issue de la guerre, membre de la direction de la section française, il prend la responsabilité de la commission syndicale, c'est-à-dire du travail minutieux pour organiser le travail des trotskystes dans la classe ouvrière. Et pendant ce temps-là, les « grands chefs » de la IV^e Internationale, les grands chefs du PCI pérorant, écrivent des éditoriaux, des communiqués, des tracts, des lettres ouvertes pour indiquer à la classe ce qu'elle doit faire, et comment, sur quels mots d'ordre. Puis ces mêmes individus, ces mêmes « grands chefs » de la IV^e Internationale, s'aperçoivent, plusieurs années après, que la classe ouvrière n'est pas venue les rejoindre, que leur position n'a pas abouti à ce qu'elle les rejoigne ; ils se démoralisent, sont dépités et, inévitablement, cherchent des chemins de traverse, tout en accusant la classe ouvrière d'être arriérée politiquement, d'être spontanément stalinienne. Ceux-là ont entrepris d'organiser la liquidation de la IV^e Internationale, en prônant une prétendue politique d'entrisme dans les partis staliniens, pour « pousser la bureaucratie à gauche ». Ce n'est pas un hasard, camarades, si c'est la commission syndicale dirigée par Pierre Lambert qui s'est dressée contre cette politique de liquidation. Ce n'est pas un hasard, parce que ce sont ces militants qui ont commencé à s'implanter dans la classe. Et ils vont être majoritaires dans la section française. Oui, nous sommes aussi les héritiers de cette majorité de la section française, celle qui a organisé le combat contre le pablisme, le combat pour la reconstruction de la IV^e Internationale.

Quelques années plus tard, quand la section française, isolée, affaiblie, regroupait 52 militants, le camarade Lambert a décidé une chose qui est décisive pour nous. L'organisation trotskyste de 52 membres publiait un hebdomadaire, *La Vérité*, qui était un gouffre financier, qui ne correspondait pas aux forces des 52 militants, qui était encore un reste du passé qui a vu des militants croire que nous étions le parti parce que notre programme était juste. Il a dit : on arrête. On sort un bulletin ronéotypé, c'était en 1958. Ce bulletin, c'était *Informations ouvrières*.

Le camarade Lambert a défini le premier critère : « Qui veut me lire paie. » C'est-à-dire l'indépendance financière du journal, garantie de l'indépendance politique. Deuxièmement, il a défini le caractère de ce journal, en disant : c'est un journal mis en œuvre par les trotskystes, et c'est une tribune libre de la lutte des classes. Parce que la conception qu'avait Pierre Lambert, qui nous a amenés à formuler cette orientation que, dans notre jargon, nous appelons la ligne de la transition en matière de construction du parti, était indissociable d'*Informations ouvrières* comme tribune libre de la lutte des classes. ■

Photos IO



L'intégralité des discours est publiée dans *La Lettre de La Vérité*.

Abonnement :

40 numéros : 22 euros.

80 numéros : 40 euros.

(chèques à l'ordre de La Vérité, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.)